



Le Président Directeur Général

Monsieur Jean-François Colin

Paris, le 18 mars 2013

Monsieur, *Jean François*

Comme la plupart des grandes entreprises, France Télécom est soumise aux risques qui peuvent naître de manquements aux procédures internes, voire à l'éthique. Ces risques, aux conséquences souvent financières, peuvent aussi toucher aux relations avec nos clients ou nos fournisseurs, au capital matériel ou immatériel de l'entreprise, à son image et à sa réputation.

La seule existence de ces risques a justifié la mise en place d'outils de contrôle interne permettant de prévenir et de corriger rapidement ces anomalies en réaffirmant ainsi avec force l'ensemble des valeurs de l'entreprise et notamment la qualité des femmes et des hommes qui y travaillent et leur probité.

Depuis plusieurs années, l'entreprise s'est dotée d'un service de contrôle général chargé d'analyser, d'étudier et de comprendre ces situations et de proposer à la Direction de l'entreprise les moyens propres à les faire cesser. Au cours des dernières années, l'action des collaborateurs du Contrôle Général a ainsi permis de mettre fin à de nombreuses reprises à des comportements préjudiciables à France Télécom.

Le drame récemment survenu à Pau a suscité des questionnements sur la nature de l'intervention du Pôle d'enquêtes Ouest-Sud-Ouest rattaché à la direction des enquêtes France au sein du contrôle général. Comme vous le savez, dans de telles circonstances, l'entreprise s'attache désormais à apprécier l'existence d'un lien éventuel avec son fonctionnement.

C'est dans ce cadre que je vous demande d'analyser l'intervention de ce pôle d'enquête et du contexte dans lequel elle s'est inscrite, en vous fondant sur un examen de l'application de ses procédures et méthodes, en vous attachant au déroulement concret de l'enquête, notamment au regard des relations avec les personnes soupçonnées ou incriminées.

Vous me remettrez vos conclusions dans un délai de deux mois. Je souhaite également que vous me fassiez part de vos préconisations en tenant compte du fait que le contrôle général est au service de toute l'entreprise et que son action n'a de sens que si elle est admise et comprise dans l'entreprise.

Vos conclusions et préconisations seront présentées au CNHSC et aux différentes instances concernées par ce drame.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Stéphane Richard

*J.F. Colin*